

PROCES - VERBAL 9/2012

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2012 A 20H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Présences, adoption du procès-verbal du 21 novembre 2012	2
• Communications de la Présidente	2 - 3
• Communications de la Municipalité	4
• Ordre du jour :	4 - 5
- Assermentation d'une nouvelle Conseillère Municipale, Madame Lydia MASMEJAN, en remplacement de Madame la Conseillère Municipale Chrystina CUENDET, démissionnaire	5
- Assermentation de trois nouveaux membres du Conseil communal Madame Danielle HARBAUGH du parti Vert'libéral, en remplacement de Monsieur le Conseiller Giuseppe MINNITI, démissionnaire, Monsieur Daniel BOLENS du PLR.Les radicaux, en remplacement de Monsieur le Conseiller Christian POLIN, démissionnaire et Monsieur Lucien BERNARDONI du PLR.Les Libéraux, en remplacement de Madame la Conseillère Lydia MASMEJAN, élue Conseillère Municipale, donc démissionnaire	5 - 6
- Election d'un nouveau membre à la Commission des finances, en remplacement de Monsieur Christian POLIN, démissionnaire	6
- Election éventuelle d'un nouveau membre suppléant à la Commission des finances	7
- Election d'un nouveau membre à la Commission des pétitions, en remplacement de Monsieur Christian POLIN, démissionnaire	7
- Election éventuelle d'un nouveau membre suppléant à la Commission des pétitions	7

- Préavis 18/2012 Budget 2013	7 - 17
- Préavis 19/2012 Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2012 à 2016	17 - 18
- Divers	
- Monsieur Jean DUTRUIT Visibilité du tableau	19
- Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ Modification de la loi du 28 février 1956	19
- Madame Verena KUONEN Travaux av. du Tirage – débarra sapins de Noël – circulation Place Neuve	19 - 20

A 20h00, la Présidente invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 74 présents rejoints par 4 retardataires. Le quorum est atteint. La Présidente ouvre officiellement cette séance, conformément à l'article 59 du règlement du Conseil en demandant la bénédiction de Dieu pour les travaux de notre assemblée.

Les 21 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès de la Présidente ou de la secrétaire du Conseil : Mmes Edith CAREY, Marine HALDY, Christine SORENSEN, Edna CHEVALLEY, Monique BOLOGNINI, Irène GARDIOL, Ludivine VALLOTTON, Christine RENAUDIN, MM. Jean-Luc DUVOISIN, Marc EHRLICH, Lilian GEOFFROY, Philippe WEBER, Cédric MILLIQUET, Jean-Marc PASCHE, Bernard THILO, Eric STIERLI, Cyrille PIGUET, Martial OSTERTAG, David HAUSERMANN CHAPATTE, Richard GOLAY, Antonin CHEVALLEY.

Un Conseiller Monsieur Jean-Marc PASCHE s'est annoncé avec un peu de retard.

A l'occasion de notre séance de ce soir nous avons le plaisir d'accueillir de nombreux invités, dont Monsieur Marc ORAN qui est député pour notre district. Il souhait s'exprimer pour apporter son message à la salle, mais je lui ai expliqué que ce n'était pas l'usage dans ce Conseil. Je le prie de nous excuser et on apprécie sa présence.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :

M. Jacques HALDY, député ; M. Philippe MODOUX, député ; M. Guy-Philippe BOLAY, député.

Ce soir la presse est absente, Madame Nina Bissot nous prie de l'excuser.

La Présidente constate également ce soir la présence d'un public attentif et nombreux. Elle remercie les personnes pour l'intérêt qu'elles témoignent aux discussions et délibérations de notre Conseil.

La Présidente informe l'assemblée que le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2012 était à disposition des Conseillères et Conseillers une demi-heure avant le début de cette séance.

La Présidente demande si quelqu'un demande la lecture totale ou partielle. Ce n'est pas le cas. Le procès-verbal est donc adopté à l'unanimité.

La Présidente remercie la commune pour la magnifique décoration et chacun peut l'apprécier. On a ce soir quelque chose d'absolument magnifique.

1. COMMUNICATIONS

1.1 COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

1.1.1 INFORMATION

La séance du 13 février 2013 est annulée faute d'objets

La Présidente rappelle que la séance du 13 mars 2013 a été déplacée au 20 mars 2013

1.1.2 DECES

En date du 22 novembre 2012, la Présidente a appris le décès de Madame Jacqueline Masméjan-Cuendet. Votre Présidente a adressé ses condoléances, au nom du Conseil communal à Mme Lydia Masméjan ainsi qu'à sa famille. Ce soir nous aimerions lui témoigner, une fois encore, toute notre sympathie.

1.1.3 REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Votre Présidente a représenté le Conseil communal aux occasions suivantes :

22 novembre 2012	Assemblée paroissiale Eglise évangélique réformée, Paroisse de Pully-Paudex
1 ^{er} décembre 2012	Soirée annuelle de la gymnastique, Section de Pully et l'Ondine
6 décembre 2012	Conseil communal de Belmont et repas de fin d'année
9 décembre 2012	Concert de Noël, Corps de musique de Pully

1.1.4 RESULTATS DES VOTATIONS /ELECTION COMPLEMENTAIRE

Nous avons trois objets à l'ordre du jour. Il y avait tout d'abord l'élection complémentaire avec une taux de participation 35,56 %, Madame Lydia MASMEJAN a eu 2'109 voix et Madame Verena KUONEN 1'644 voix et nous avons eu 49 voix éparses. Madame Lydia MASMEJAN a donc été élue à la majorité absolue. En ce qui concerne objet de la Curatelle, c'était un objet vaudois il y a eu donc une grande majorité de OUI soit 3'470 contre 233 NON, avec un taux de participation 37.04 %. En ce qui concerne la loi sur les épizooties, il y a eu un taux de participation de 37,01 % avec 3'429 OUI et 275 NON.

1.1.5 DEMISSION DE MADAME LA CONSEILLERE COMMUNALE LYDIA MASMEJAN, PLR. LES LIBERAUX

Madame Lydia MASMEJAN a été élue au Conseil communal lors des élections communales de l'automne 2001. Elle a siégé durant pratiquement 11 ans, à quelques

jours près, dans les rangs PLR.Les Libéraux. Elle a participé à plus de 40 séances de commission ad hoc et en présida six. Elle a été membre suppléante de la Commission de gestion de 2004 au 30 juin 2006. Elle est membre de la Commission des finances depuis le 1^{er} juillet 2006. Elle est présidente du groupe PLR.Les Libéraux depuis de nombreuses années. Elle a été Présidente Commission de recours en matière d'impôts communaux de 2002 à 2006 et membre jusqu'à ce jour. Madame Lydia MASMEJAN intervenait très régulièrement dans les discussions de notre Conseil, surtout sur des problèmes de loi et d'interprétation du Règlement du Conseil communal. Elle savait intervenir avec calme, fermeté et clarté. Elle a toujours défendu les intérêts et les droits de notre Commune, ainsi que ceux de nos concitoyens(yennes). Madame Lydia MASMEJAN quitte le Conseil communal pour rejoindre notre exécutif. Nous lui souhaitons beaucoup de plaisir dans ses nouvelles fonctions, et nous nous réjouissons de la revoir au premier plan, avec ses autres collègues, Syndic, Municipaux, lors des séances du Conseil communal. Madame Lydia MASMEJAN reprend, début janvier 2013, la Direction des domaines, gérances et sports, que dirigeait Madame Maria-Chrystina CUENDET jusqu'à fin septembre 2012.

2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic demande la parole :

Juste quelques commentaires sur les cinq communications qui ont été déposées sur vos tables ce soir, qui concernent les boucllements d'un crédit accordé par votre Conseil pour les travaux de rénovation de la Damataire. La communication sur les mesures d'accompagnement de l'introduction de la nouvelle taxation sur la gestion des déchets qui reprend par écrit, pratiquement les propos que Monsieur le Conseiller Municipal Daniel MARGOT a tenus devant votre Conseil. Le boucllement d'un ancien crédit de 1996 pour notre participation à Gedrel S.A. qui est resté ouvert, puisqu'au fond ce crédit permettait de participer à d'éventuelles augmentations du capital-actions de la société. Ce qui ne s'est pas produit. Il nous a paru plus raisonnable de boucler ce crédit et si le cas échéant s'il fallait recapitaliser cette société, de revenir devant votre Conseil avec des explications détaillées. Du reste ce n'est pas du tout envisagé à court ou moyen terme. La traditionnelle communication sur les vendanges communales et enfin la demande d'ouverture d'un compte d'étude pour la préparation d'un préavis pour le renouvellement de nos infrastructures souterraines au Chemin de Pallin.

3. ORDRE DU JOUR

La Présidente rappelle que chacun a reçu l'ordre du jour dans les délais requis. Elle propose de le modifier comme suit :

- 1. Assermentation** d'une nouvelle Conseillère Municipale, Madame Lydia MASMEJAN en remplacement de Madame la Conseillère Municipale Maria-Chrystina CUENDET, démissionnaire.
- 2. Assermentation** de trois nouveaux membres du Conseil communal, Madame Danielle HARBAUGH du parti Vert'libéral, en remplacement de Monsieur le Conseiller Giuseppe MINNITI, démissionnaire, Monsieur Daniel BOLENS du PLR.Les radicaux, en remplacement de Monsieur le Conseiller Christian POLIN, démissionnaire et Monsieur Lucien BERNARDONI du PLR.Les libéraux, en

remplacement de Madame la Conseillère Lydia MASMEJAN, élue Conseillère municipale donc démissionnaire

3. **Election** d'un nouveau membre à la Commission des finances, en remplacement de Monsieur le Conseiller Christian POLIN, démissionnaire
4. **Election** éventuelle d'un nouveau membre suppléant à la Commission des finances
5. **Election** d'un nouveau membre de la Commission des Pétitions, en remplacement de Monsieur le Conseiller Christian POLIN, démissionnaire
6. **Election** éventuelle d'un nouveau membre suppléant à la Commission des pétitions
7. **Préavis 18/2012 Budget 2013**
Commission des finances
8. **Préavis 19/2012 Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2012 à 2016**
9. **Propositions individuelles**
10. **Divers**

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

3.1. Assermentation d'une nouvelle Conseillère municipale, Madame Lydia MASMEJAN en remplacement de Madame Maria-Chrystina CUENDET, démissionnaire.

Le Bureau du Conseil a proclamé élue Conseillère municipale de Pully Madame Lydia MASMEJAN, lors des élections complémentaires du 25 novembre 2012. La Présidente prie Monsieur le huissier d'introduire la nouvelle Conseillère municipale et elle prie l'assemblée de se lever.

Selon l'article 9, al. 1 du règlement du Conseil, les membres du Conseil et de la Municipalité absents le jour de l'installation ou élus après le renouvellement intégral, sont assermentés devant le Conseil par sa présidente, qui en informe le Préfet. La Présidente procède à l'assermentation de Madame Lydia MASMEJAN. Selon les articles 9 et 62 de la Loi sur les communes, avant d'enter en fonction, les membres de la Municipalité prêtent serment après la lecture des articles. Au terme de cette lecture et à l'appel de son nom, Madame Lydia MASMEJAN est priée de lever la main droite et de dire d'une voix distincts « je le promets ». *« Vous promettez d'être fidèle à la constitution fédérale et à la constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du Pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer. Vous promettez également d'administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux ; de ne jamais taire les contraventions aux lois, ordonnances et règlements de police qui pourraient venir à votre connaissance ;*

de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l'emploi dont il s'agira ; enfin de n'excéder jamais les attributions qui vous sont confiées.

Madame Lydia MASMEJAN prête serment et rejoint le public au fond de la salle.

Au nom de l'assemblée, la Présidente lui souhaite bien du plaisir et de la satisfaction au sein de la Municipalité et lui remet un bouquet de fleurs de la part du Conseil communal.

L'assemblée applaudit.

3.2. Assermentation de Madame Danielle HARBAUGH, Vert'libérale, en remplacement de Monsieur le Conseiller Giuseppe MINNITI, démissionnaire, de Monsieur Daniel BOLENS, PLR.Les radicaux, en remplacement de Monsieur le Conseiller Christian POLIN, démissionnaire, et de Monsieur Lucien BERNARDONI, PLR.Les libéraux, en remplacement de Madame la Conseillère Lydia MASMEJAN élue Conseillère municipale, donc démissionnaire

Le Bureau du Conseil a proclamé élus(e) Conseillers(ère) communaux Madame Danielle HARBAUGH, suite à la démission de Monsieur le Conseiller Giuseppe MINNITI, Monsieur Daniel BOLENS, suite à la démission de Monsieur le Conseiller Christian POLIN, démissionnaire et Monsieur Lucien BERNARDONI, suite à l'élection de Madame Lydia MASMEJAN Conseillère municipale, donc démissionnaire . Cette décision est conforme au rôle des viennent-ensuite dans les listes déposées par le parti Vert'libéral, le PLR.Les radicaux et le PLR.les Libéraux lors des élections communales du printemps 2011. La Présidente prie Monsieur l'huissier de faire entrer les nouveaux Conseillers et elle prie l'assemblée de se lever. Selon l'article 9, al. 1 du règlement du Conseil communal, les membres du Conseil et de la Municipalité absents le jour de l'installation ou élus après le renouvellement intégral, sont assermentés devant le Conseil par sa présidente, qui en informe le Préfet. Nous pouvons procéder à l'assermentation de Madame Danielle HARBAUGH, Monsieur Daniel BOLENS et Monsieur Lucien BERNARDONI. Selon l'article 5 de notre règlement avant d'entrer en fonction, les membres du Conseil prêtent serment. La Présidente lit ce serment : « *Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer* ». Après lecture du texte officiel par la Présidente et à l'appel de leur nom, ils prêtent serment. Ils sont alors félicités par la Présidente qui les invite à prendre place au sein de leur groupe. Mais auparavant, la secrétaire leur remet leur diplôme, ainsi que le règlement du Conseil communal.

Le Conseil applaudit.

3.3. Election d'un nouveau membre à la Commission des Finances en remplacement de Monsieur le Conseiller Christian POLIN, démissionnaire

La Présidente attend un candidature

Monsieur Jean-Robert CHAVAN demande la parole :

J'ai le plaisir et l'honneur de vous proposer la candidature de Monsieur le Conseiller Bernard MONTAVON et je le recommande vivement à vos suffrages.

Il n'y a pas d'autre candidature.

La Présidente demande que les Conseillères et Conseillers qui

Le Conseil applaudit.

Monsieur le Conseiller Bernard MONTAVON est élu par acclamation membre de la Commission des Finances et il est félicité par la Présidente.

3.4. Election éventuelle d'un nouveau membre suppléant à la Commission des finances

Le point n° 4 est annulé, Monsieur le Conseiller Gérald CUCHE demeure suppléant de la Commission des finances

3.5. Election d'un nouveau membre à la Commission des pétitions, en remplacement de Monsieur le Conseiller Christian POLIN, démissionnaire

La Présidente attend une candidature.

Monsieur Jean-Robert CHAVAN demande la parole :

J'ai le plaisir et l'honneur de vous proposer la candidature de Monsieur le Conseiller Jean-Luc DUVOISIN, qui est malheureusement absent ce soir pour des raisons de santé. Je forme en votre nom et en notre nom à tous nos meilleurs vœux de rétablissement pour lui, et je le recommande chaudement à vos suffrages.

Il n'y a pas d'autre candidature.

La Présidente demande que les Conseillères et Conseillers qui

Le Conseil applaudit.

Monsieur le Conseiller Jean-Luc DUVOISIN est élu par acclamation membre de la Commission des pétitions et il est félicité par la Présidente.

3.6. Election éventuelle d'un nouveau membre suppléant à la Commission des pétitions

La Présidente attend une candidature.

Monsieur Jean-Robert CHAVAN demande la parole :

J'ai le plaisir et l'honneur de vous proposer la candidature de Madame Karine CHEVALLAZ, que je recommande vivement à vos suffrages.

La Présidente demande que les Conseillères et Conseillers qui

Le Conseil applaudit.

Madame la Conseillère Karine CHEVALLAZ est élue par acclamation membre suppléante de la Commission des pétitions et elle est félicitée par la Présidente.

3.7. Préavis 18/2012 Budget 2013

En préambule, la Présidente rappelle que le budget communal est régi par les articles 16, 50, 101, 103 à 106 et 108 du règlement du Conseil communal. Chacun a reçu le budget 2013 ainsi que le préavis que nous soumet la Municipalité. Au nom du Conseil communal, la Présidente tient à remercier la Municipalité et le Service des finances pour ce document qui présente clairement et précisément la situation de notre ville et qui a pu servir de base à une réflexion approfondie pour chacune et chacun d'entre vous avant la discussion de ce soir. Elle rappelle également que la Municipalité a invité tous les membres du Conseil à une séance d'information, qui a eu lieu le mardi 14 novembre 2012. Lors de cette séance, Monsieur Claude-Alain CHUARD, chef du Service des finances, et notre Syndic Monsieur Gil REICHEN nous ont dûment informés.

La Présidente invite la présidente de la Commission des finances, Madame la Conseillère Nathalie JACQUEROD, à venir nous commenter son rapport.

Madame Nathalie JACQUEROD :

La Commission des finances s'est réunie le 26 novembre dernier pour étudier le préavis 18/2012 portant sur le budget 2013. Elle tient à remercier ici Monsieur Gil REICHEN, Syndic, ainsi que Monsieur Claude-Alain CHUARD, chef de service et ses collaboratrices du service des finances pour la qualité de la documentation fournie et pour les explications détaillées données lors de notre séance. Cette fois encore l'analyse du budget 2013 est rendue complexe du fait notamment de la réduction du coefficient d'impôt de deux points suite à l'introduction de la taxe sur le traitement et l'élimination des déchets, réduction succédant aux bascules d'impôts successifs de ces dernières années. Il n'en demeure pas moins que le constat est clair, les charges augmentent et les revenus stagnent. Ceci a pour cause directe une érosion de la marge d'autofinancement et au vu des investissements à venir une augmentation vraisemblable de l'endettement communal. Après une forte augmentation des charges salariales en 2011 et en 2012, celles-ci augmentent encore avec la création de 10 postes supplémentaires. Les biens, services et marchandises sont également en progression, cette évolution est en grande partie le résultat de frais d'entretien importants et de frais d'honoraires et d'expertises. Les aides et subventions finalement augmentent également du fait de décisions relatives aux structures d'accueil de la petite enfance, au transport et aux aides ciblées. Les charges non maîtrisables ont enfin progressé très fortement du fait notamment de l'augmentation impressionnante des charges péréquatives. Les revenus fiscaux sont quant à eux estimés de manière réaliste selon la commission, bien qu'en période d'instabilité économique et conjoncturelle les prévisions soient parfois difficiles à faire. La commission a été informée d'une erreur de calcul concernant les charges salariales du personnel du Théâtre de l'Octogone et vous propose un amendement de CHF 46'500.00 pour corriger cette erreur. En finalité c'est un budget 2013 très légèrement déficitaire de CHF 167'075.00 qui est proposé au vote. C'est à l'unanimité de ses membres que la Commission des finances vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'approuver les conclusions du préavis 18/2012 amendées sous le point 1 à

la page 48 du préavis de la manière suivante :

Total des charges	CHF	140'487'175.00
Total des produits	CHF	<u>140'320'100.00</u>
Excédent de charges	CHF	167'075.00

Les autres points des conclusions restent inchangés.

La Présidente passe à la discussion sur l'entrée en matière en rappelant que cette discussion est une simple formalité et que seules les personnes qui souhaitent voir l'objet classé pour l'un des motifs ou arguments suivants :

- Remise en cause de la compétence du Conseil communal
- Non-conformité au droit
- Pour un problème de forme

Ces points précisés, l'entrée en matière est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée matière est acceptée à l'unanimité.

La Présidente ouvre la discussion sur le fond en remerciant les membres du Conseil de prendre le budget 2013 tel que présenté par la Municipalité et informe le Conseil de sa manière de procéder. Nous examinerons ce budget conformément à l'article 82 du règlement du Conseil communal. J'ouvrirai d'abord la discussion sur les pages en chiffres romains I à IX puis sur chaque chapitre, page par page, en suivant l'ordre de présentation de la brochure que nous avons devant les yeux. Si la discussion n'est pas demandée par le Conseil sur une page ou un chapitre, ceux-ci seront considérés comme adoptés sans vote formel. En cas de discussion, la page et le chapitre concernés feront l'objet d'un vote. Les Conseillères et Conseillers qui désirent prendre la parole sont priés de bien vouloir indiquer clairement le numéro de la rubrique au sujet duquel ils désirent intervenir et le numéro de la page où il figure. Après le passage en revue de la brochure, j'ouvrirai une discussion générale sur l'ensemble du budget proposé et du préavis municipal qui précédera la votation finale sur l'ensemble. En ce qui concerne l'amendement proposé par la Commission des finances au chapitre 1 concernant l'Octogone, nous en parlerons lors du traitement du chapitre et de la page concernée.

La Présidente demande si une Conseillère ou un Conseiller est opposé à cette façon de faire ?

Ce n'est pas le cas. La discussion sur le fond est ouverte.

Analyse des pages en chiffres romains

Page I Evolution des charges et évolution des revenus par rapport au budget 2012

Monsieur Pierre-William LOUP demande la parole :

Je suis intéressé de savoir pourquoi le revenu du patrimoine diminue de

CHF 406'000.00 ? Je suis très étonné.

Monsieur le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :

Veuillez nous excuser pour ce petit délai de recherches d'explications à la question de Monsieur le Conseiller Pierre-William LOUP. En fait, cette diminution provient essentiellement de la baisse des taux d'intérêts et de la diminution du cash disponible, donc la diminution du revenu de nos placements sur les différents comptes. Donc ça n'a rien avoir avec les loyers, mais ces revenus des intérêts de nos placements figurent dans ce compte global revenus du patrimoine.

A la demande de la Présidente, Monsieur Pierre-Williams LOUP déclare qu'il est satisfait de la réponse de Monsieur le Syndic.

La parole n'étant plus demandée sur cette page, la Présidente clôt la discussion.

Comme il y a eu question sur la page I, la Présidente passe au vote de cette page.

Cette page est approuvée à l'unanimité.

Page II Graphique – Revenus totaux épurés – Charges totales épurées - Charges de fonctionnement épurées – Part aux charges cantonales - Autofinancement

La parole n'étant pas demandée, cette page est acceptée

Pages III à VIII Effectif du personnel communal

La parole n'étant pas demandée, cette page est acceptée

Page IX Effectif du personnel régional

La parole n'étant pas demandée, cette page est acceptée.

Nous passons maintenant à la discussion sur les autres pages en chiffres arabes en rappelant que toutes les pages qui ne feront pas l'objet d'une intervention seront considérées comme acceptées.

Chapitre 1 ADMINISTRATION GENERALE pages 1 à 12

Monsieur Eugène ROY demande la parole :

J'ai une petite question par rapport au numéro 130.3093 de la page 2, la manière dont est libellé ce poste, « Frais sanitaires du personnel » et en remarque et observation, il nous est dit qu'il s'agit d'un mandat de chargé de sécurité à 20 %. Alors c'est des frais du personnel plus un poste à 20 %, qu'est-ce qui est là derrière ? Je ne comprends pas très bien les questions sanitaires et la sécurité à ce niveau.

Monsieur le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :

En fait dans ce poste sont regroupés tous les éléments qui touchent à la sécurité du personnel, santé au travail et il se trouve que le mandat de charge de sécurité a été intégré dans ce poste budgétaire. Donc, il n'y a pas un poste à 20 % et un mandat. Aujourd'hui on

n'a plus personne qui s'occupe de la sécurité au travail. C'est une obligation qui est liée aux directives de la SUVA et pour le moment pour 2012 déjà et pour 2013 on a prévu de le faire par le biais d'un mandat confié en externe, qui représente à peu près un 20 %. Ce mandat a été décidé pour évaluer la situation, le besoin et puis trouver le cas échéant des solutions avec les communes voisines et aussi avec des structures intercommunales comme la police intercommunale, par exemple, qui a aussi ce besoin d'avoir un répondant en sécurité au travail. Probablement, au terme de l'évaluation, on espère pouvoir pérenniser ce poste. C'est-à-dire engager quelqu'un, si on peut le partager éventuellement avec d'autres communes ou d'autres structures, parce qu'évidemment ça nous coûterait moins cher qu'un mandat. Voilà pourquoi on a ces éléments dans ce poste « Frais sanitaires du personnel ».

A la demande de la Président Monsieur Eugène ROY déclare qu'il est satisfait de la réponse de Monsieur le Syndic.

La parole n'est plus demandée.

La Présidente rappelle que la Commission des finances a pris note d'une erreur décelée dans le calcul des salaires des collaborateurs du Théâtre de l'Octogone et propose l'amendement suivant pour réparer cette erreur. Cet amendement est soutenu par la Municipalité. S'il n'y a pas d'intervention à ce sujet cette page est adoptée.

Il n'y a pas d'intervention, cette page est acceptée.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

Comme il y a eu une question sur la page 2 du chapitre 1, la Présidente passe au vote du chapitre 1.

Le chapitre 1 est accepté à l'unanimité.

Chapitre 2 FINANCES pages 13 à 16

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est accepté.

Chapitre 3 DOMAINES ET BÂTIMENTS pages 17 à 22

Monsieur Pierre-William LOUP demande la parole :

Je suis un peu étonné du fait que les forêts coûtent CHF 493'900.00.

La Présidente demande à Monsieur Pierre-William LOUP de préciser la page et la rubrique.

Monsieur Pierre-William LOUP :

C'est la page 32, rubrique 320. Je suis étonné que les forêts coûtent extrêmement chers à la communauté à Pully, alors que plusieurs communes, en tout cas ces dernières années, vivaient très grassement, grâce à leur forêt. Alors, j'aimerais savoir qu'elle est l'explication de ces frais très importants sur la forêt à Pully, et le manque de revenu en particulier, si on lit les revenus dus à la vente de bois vert, de bois sec, de plaques de bois « comptes 320.4355.00, 320.4355.01 et 320.4355.02 » à la page 19, on voit que les

prévisions de ventes sont plutôt à la descente qu'à la montée.

Monsieur le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :

Je ne sais pas si j'arriverai à donner une explication satisfaisante à Monsieur le Conseiller Pierre-William LOUP, mais je crois que ça doit bien faire une bonne cinquantaine d'années que les forêts coûtent et ne rapportent rien. On est tenu d'entretenir nos forêts. On a comme source de revenus que la vente du bois et je crois que les montants qui sont indiqués dans le budget sont assez réalistes. Mais la forêt coûte et je crois qu'il y a beaucoup de propriétaires privés qui ont la malchance d'avoir un bout de forêt chez eux, qui savent que ça coûte ou ils n'entretiennent pas. Alors là c'est une autre solution. Mais je crois que la commune de Pully fait l'entretien minimum et indispensable qui est requis. Voilà la seule explication que l'on peut donner. On ne peut pas attendre d'autres rendements extraordinaires de la forêt ou un équilibre des comptes de l'entretien de la forêt communale

A la demande de la Présidente, Monsieur Pierre-William LOUP déclare qu'il n'est pas tout à fait sûr d'être tout à fait satisfait, dans le sens que ce que j'affirme des forêts dans plusieurs communes de suisse c'est certainement la réalité, ça rapportait beaucoup. Je dirais simplement, par contre, que je félicite les responsables des vignes d'abord Monsieur le Municipal Martial LAMBERT, puis Madame l'ancienne Municipale Madame Maria Chrystina CUENDET qui va bientôt être remplacée parce que nous avons bientôt un équilibre entre les charges et les revenus sur les vignes.

Monsieur Philippe DIESBACH demande la parole :

Je suis à la page 21, sous la rubrique 351.3191 « Taxes poubelles », sous bâtiments locatifs. J'aurais deux questions, tout d'abord j'aimerais savoir si dans le cadres des immeubles, propriété de la commune les baux de nos locataires prévoient le report de la taxe poubelle à leur charge ? Deuxièmement, si oui, si la commune entend reporter cette charge sur les locataires ? Si non entend-t-elle envoyer une notification de nouvelles prétentions pour le faire ?

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

Alors pour les loyers libres ça sera reporté sur les loyers et concernant les logements subventionnés ça ne sera pas reporté sur les loyers.

A la demande de la Présidente, Monsieur Philippe DIESBACH déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote.

Le chapitre 3 est accepté à l'unanimité.

Chapitre 4 TRAVAUX pages 23 à 31

Monsieur Louis SCHNEITER demande la parole :

J'ai une question à la page 31, chapitre 460. Au fait ça ne concerne aucune ligne, ce serait plutôt une ligne qui manque. Je ne vois ligne concernant les travaux de mise en séparatif. Alors les questions sont : Est-ce que ces travaux continuent, cela a l'air d'être le cas selon les préavis semble-t-il. On en a reçu un aujourd'hui. Il si oui, si ça continue pourquoi ça n'apparaît pas dans le budget ?

Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :

Effectivement on ne va pas arrêter de mettre en séparatif nos canalisations, mais cela dit, je crois Monsieur SCHNEITER, cette mise en séparatif passe avant tout par le biais de préavis, et lorsque nous devons faire des travaux urgents il y les comptes EMR, comme on les appelle pour lesquels on a deux cents cinquante mille francs à disposition pour exécuter les travaux urgents. Ce qui est d'ailleurs en train de se faire au Chemin du Miremont sud. J'espère avoir répondu à votre question.

A la demande de la Présidente, Monsieur Louis SCHNEITER déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

Monsieur William LOUP demande la parole :

Page 29, 451.3188.03 « Enlèvement déchets encombrants et ferraille ». Je suis étonné de trouver dans le budget 2013 on trouve une somme de CHF 30'000.00 alors que l'ensemble de l'évacuation des objets encombrants coûte CHF 62'000.00 sur les comptes 2011. Ceci expliqué par la suppression de la collecte porte à porte au profit d'une collecte sur appel. Et je passe à la page suivante, chapitre 451, en particulier 451.3526.10 « Déchetterie Perraudettaz » où je vois que les charges de la déchetterie passent à CHF 312'000.00 alors qu'elles étaient sur le compte 2011 à CHF 157'000.00, si je comprends bien ces chiffres et j'aimerais avoir quelques explications à ce propos-là. Je constate que la suppression de l'élimination des déchets encombrants sous la tutelle unique de la Municipalité, puisque nous n'avons nous Conseil communal rien à dire, on nous l'a assez expliqué, va coûter beaucoup plus cher. J'aimerais quelques explications.

Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :

Je vais essayer de répondre à Monsieur le Conseiller Pierre-William LOUP. Alors effectivement la première question, les CHF 30'000.00 qui sont réservés pour la collecte des déchets encombrants, eh bien elle est prévue pour couvrir les frais de la collecte sur appel. Puisque je vous rappelle que les tarifs que nous avons fixé pour la collecte sur appel sont de CHF 50.00 par appel et que ça ne couvre absolument pas cette récolte. C'est donc une subvention qui est accordée aux personnes qui vont téléphoner pour faire venir chercher leurs déchets. Maintenant, en ce qui concerne la Déchetterie de la Perraudettaz, et je crois qu'on avait bien expliqué dans le préavis qui concernait le règlement sur les déchets, évidemment, non seulement, puisqu'on ne récolte plus les déchets encombrants, mais également pour activer le tri, cette déchetterie va être ouverte beaucoup longtemps et à de nouveaux horaires ce qui engendre bien entendu des frais de personnel supplémentaire. C'est donc pour cette raison que les coûts de la déchetterie augmentent.

A la demande de la Présidente, Monsieur Pierre-William LOUP déclare qu'il ne sait pas si il est satisfait, mais il constate.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote sur le chapitre 4 « Travaux »

Ce chapitre est accepté à une large majorité avec une abstention et 9 oppositions.

Monsieur Pierre-William LOUP demande la parole :

J'aimerais poser une question qui a trait à ce chapitre, je parle de la page 32, position 510.3003 « Jetons de présence » qui se retrouve par la suite aussi dans d'autres chapitres aussi scolaires et je constate que l'on réintroduit en 2013 les indemnités conservées pour le futur conseil d'établissement. Il y a 28 membres dans le nouveau contre 6 dans l'ancien. Alors j'aimerais savoir pourquoi ?

Monsieur Daniel MARGOT demande la parole :

Ce Conseil d'établissement sera en pratique introduit dès 2015, c'est une obligation cantonale. D'ici là, nous devons préparer l'installation de ce Conseil. Nous devons prévoir des indemnités car nous n'excluons pas de commencer plus tôt que la date de délai final. Ce Conseil remplace feu la Commission scolaire, sauf qu'elle comprendra 3 ou 4 membres de plus.

Monsieur Pierre-William LOUP :

Permettez-moi un peu de m'étonner, je viens d'entendre qu'il paraît que c'est pour 2015 et on commence en 2013.

Monsieur Daniel MARGOT demande la parole :

Je vous ai donné le dernier délai 2015, mais l'entrée en vigueur c'est déjà pour l'été 2013, l'entrée en vigueur possible.

Monsieur Pierre-William LOUP, je crois que je vais arrêter d'insister, mais on vient de me dire que l'on envisage l'introduction possible. Excusez-moi ça devient rigolo.

Monsieur le Syndic, Gil RIECHEN demande la parole :

Je crois que l'on ne va pas discuter trois heures sur la commission scolaire qui est une obligation légale, Monsieur le Conseiller, imposée par la fameuse LEO votée par le Grand Conseil vaudois en vigueur, avec un ultime délai pour mettre sur place des conseils d'établissements en 2015. La plupart des établissements ont déjà aujourd'hui leur conseil d'établissement, Pully envisage de le faire à partir de la rentrée 2013.

Monsieur Pierre-William LOUP, ce n'est pas une réponse supplémentaire, merci beaucoup.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote.

Le chapitre 5 est accepté à une large majorité et 3 abstentions.

Chapitre 6 POLICE pages 42 à 48

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est accepté.

Chapitre 7 SÉCURITÉ SOCIALE pages 49 à 52

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est accepté.

Chapitre 8 SERVICES INDUSTRIELS pages 53 à 58

Monsieur Pierre LOTH demande la parole :

Page 57, rubrique 823.3123.03 « Achats service système » il y a une différence entre ce poste où on démontre clairement que l'achat de service système fourni par Swissgrid est en diminution de CHF 100'000.00 et la même rubrique dans le préavis 18 où on dit que la progression pour le poste électricité s'explique en grande partie par l'achat de service système. Donc, d'un côté on nous dit que l'augmentation est due à l'arrivée de cette vente service par le service système de Swissgrid et de l'autre côté on démontre que cet achat, le service système existe depuis longtemps, puisqu'en 2012 on l'avait facturé CHF 264'100.00, et qu'en 2013 grâce à la baisse du tarif on a économisé CHF 100'000.00. Est-ce qu'on peut m'expliquer cette divergence, cette différence entre le préavis et le budget ?

Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :

J'aimerais remercier Monsieur le Conseiller Pierre LOTH de m'avoir transmis sa question, ce que va me permettre de répondre, je l'espère, précisément. En fait, vous avez raison de mettre le doigt sur cette petite coquille qui s'est introduite dans le préavis. Puisque en fait, si vous prenez le cahier budget 2013, là vous avez les remarques et les chiffres, enfin le chiffre qui est dans le préavis est correct par ailleurs, puisqu'il correspond en fait à l'augmentation de ce qu'on appelle le timbre amont électrique, c'est-à-dire ce que nous payons pour la fourniture et le transport de l'électricité en amont du réseau basse tension de Pully. Et l'achat de service système, effectivement les coûts baissent. La baisse des coûts est répercutée sur le client final, c'est-à-dire sur vous et moi et le timbre électrique lui il augmente. Vous constaterez aussi que la somme est à peu près constante entre 2011 pour 823.2123.01 et 2013, mais en 2011 on avait les services systèmes compris dans cette somme. Ils ne sont plus en 2013. J'espère avoir répondu à votre question.

A la demande de la Présidente, Monsieur Pierre LOTH déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote.

Le chapitre 8 est accepté à l'unanimité.

BUDGET 2013 : RECAPITULATION PAR CHAPITRE page 59

La Présidente déclare : là en fait je crois qu'il y aura une modification, je pense, par rapport au chapitre n°1 « administration générale » puisqu'il y avait une erreur au niveau de l'Octogone.

Madame Nathalie JAQUEROD :

Le poste « Charges administration générale » qui figure dans la brochure pour CHF 20'805'650 devrait être CHF 46'500.00 supérieur.

Etant entendu que la ligne au chapitre 1 « administration générale » a été modifiée, la Présidente demande s'il y a des questions au sujet de cette page.

Ce n'est pas le cas. Cette page est acceptée.

BUDGET 2013 PAR NATURE pages 60 à 63

ET STATISTIQUES DES CHARGES ET REVENUS PAR NATURE page 64

Ces pages sont là uniquement pour notre information. Il n'y aura donc pas de vote mais chacune et chacun peut poser des questions à ce sujet.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

**COMPTABILITES DE LA STEP, DU SDIS LA PAUDEZE ET DE L'ORPCI
pages 65 à 70 (de couleur bleue)**

Ces pages ont déjà été adoptées par les organes concernés. Nous ne voterons donc pas sur ce sujet. Mais chacune et chacun peut poser des questions.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

**BUDGET D'EQUIPEMENT ET DE MODERNISATION DES RESEAUX (EMR)
page 71**

La parole n'étant pas demandée, ce chapitre est accepté.

**FINANCEMENTS PREVUS SUR CREDITS EXTRABUDGETAIRES 2013
page 72 et 73**

Ces pages sont là pour information.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

COMPTES D'INVESTISSEMENTS PAR NATURE page 74

Il s'agit également d'une page informative.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

BÂTIMENTS LOCATIFS pages 75 à 77

Il s'agit toujours des pages informatives.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS pages 78 à 80

Il s'agit toujours des pages informatives.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

COLLEGES pages 81 à 84

Ces pages sont également là pour information.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

CHARGES SALARIALES DU PERSONNEL FIXE SELON EFFECTIF DU PERSONNEL, BUDGET 2013 pages 85 à 87

Ce sont toujours des pages d'information.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

CHARGES SALARIALES DU PERSONNEL OCCASIONNEL SELON EFFECTIF DU PERSONNEL – BUDGET 2013 pages 88 et 89

Ce sont également des pages d'information.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Nous en avons fini avec le traitement de la brochure budget 2013. La Présidente ouvre maintenant la discussion sur l'ensemble du préavis municipal 18/2012 « Budget année 2013 ».

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

Je passe directement aux conclusions du préavis, donc encore une fois nous déplorons que le Conseil communal ait accepté si facilement la réduction de deux points d'impôt alors même que l'on pouvait s'attendre à un déficit, que la dette de la commune est loin d'être effacée et que on a déjà tellement comprimé le personnel, que les frais pour les mandats extérieurs sont très élevés. Donc encore une fois – c'est trop tard – mais je déplore quand même ce fait.

Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

L'UDC lors de la séance du 10 octobre dernier concernant le préavis sur la gestion des déchets a clairement notifié au Conseil qu'elle souhaite que cette nouvelle politique des déchets soit mise en vigueur en 2014 afin de permettre une meilleure préparation de la population et des services de la commune à ces importants changement. Cette année supplémentaire de réflexion aurait permis de mettre en place sans précipitation la taxe aux sacs et également d'étudier une nouvelle piste pour la taxe de base qui ne répond pas actuellement au principe du pollueur payeur. Dans la séance du Conseil du 31 octobre l'UDC a donc voté non au préavis 13/2012 sur la gestion des déchets. Ce soir nous avons ainsi décidé en cohérence avec notre vote de nous abstenir pour le vote sur le budget 2013 qui introduit dans les comptes la taxe aux sacs et la taxe de base à venir. Nous laissons ainsi les Conseillers qui ont été favorables à l'introduction dès 2013 de ces nouvelles taxes prendre leurs responsabilités sur le budget 2013.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Avant de passer au vote, la Présidente rappelle que c'est à l'unanimité de ses membres que la Commission des finances nous propose, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de suivre les conclusions telles qu'énoncées dans le préavis 18/2012 et modifiées par la Commission des finances suite à la correction de l'erreur de calcul portant sur les salaires du personnel du Théâtre de l'Octogone.

La Présidente passe au vote des conclusions amendées du préavis municipal 18/2012 et prie les Conseillères et Conseillers qui sont d'accord avec ces conclusions de le manifester en levant le carton orange.

Les conclusions amendées du préavis municipal 18/2012 sont acceptées à une large majorité avec 14 abstentions.

3.7. Préavis 19/2012 PREAVIS D'INTENTION SUR LE PLAN DES INVESTISSEMENTS POUR LES ANNEES 2012 A 2016

Selon l'art. 37 du règlement du Conseil communal, la Municipalité présente ici au Conseil un préavis d'intention pour qu'il prenne connaissance des lignes directrices qu'elle entend suivre en matière d'investissements, lors de propositions qui seront faites ultérieurement. Il n'y a donc ni rapport, ni débat, mais une discussion peut être menée. Le préavis n'est pas soumis au vote et n'engage pas le Conseil.

La Présidente ouvre la discussion.

Monsieur Philippe DIESBACH demande la parole :

J'ai une réflexion qui est en première page du plan des investissements qui concerne le préavis sur la politique du logement et plus particulièrement le plan de quartier de Chantemerle. Je m'étonne un peu l'on mette dans ce plan des investissements des dépenses pour faire un plan de quartier. On sait aujourd'hui le rôle d'un plan de quartier c'est d'augmenter quelque peu les coefficients de construction alors même que ce terrain est parfaitement constructible immédiatement. Qu'il permet de construire à peu près 80 logements. Je sais qu'on va m'opposer du côté de la Municipalité en disant, qu'il y a la problématique HARMOS, qu'il y a le problème scolaire qui demande une réflexion, j'en conviens aisément, mais ne pourrait-on pas, 1. Déjà mettre la moitié de ce terrain en construction immédiate qui permettrait de créer 40 appartements rapidement ? et 2. Si réellement on veut faire un plan de quartier, ne pourrait-on pas déjà prévoir l'investissement en 2013 pour éviter qu'on ait des futures constructions qui se feront peut-être dans la législature prochaine ?

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

Monsieur Philippe DIESBACH a répondu partiellement à sa question. Alors il est clair que le secteur de Chantemerle fait partie de la politique du logement, ceci pour rassurer Monsieur Philippe DIESBACH. Mais effectivement son développement est prévu ultérieurement. Ce site, qu'on le veuille ou non, est frappé de nombreuses incertitudes qui demandent une étude sérieuse sur les aspects suivants : La parcelle communale est théoriquement constructible, comme l'a dit Monsieur Philippe DIESBACH, immédiatement, mais à une densité qui est jugée aujourd'hui trop faible. Cette parcelle est adjacente au collège de Chantemerle et pourrait être utile pour les besoins scolaires ou parascolaires dont l'évaluation n'est pas encore terminée. D'autres terrains communaux sont mieux situés par rapport aux équipements du centre ville et des transports publics, je pense en particulier au Vallon de la Paudèze qui est planifié dans notre programme avant Chantemerle.

A la demande de la Présidente, Monsieur Philippe DIESBACH déclare qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

Le Conseil communal a donc pris acte du préavis d'intention sur le plan des investissements 2012 -2016.

3.8. Propositions individuelles

La Présidente rappelle que ce point est consacré uniquement aux initiatives, c'est-à-dire aux postulats, interpellations et motions.

3.9. Divers

Monsieur Jean DUTRUIT demande la parole :

Est-il possible d'avoir une lecture un tout petit peu améliorée lors du prochain Conseil parce que bien des personnes devant moi et autour de moi trouvent que tout ce qui est affiché à votre tableau est illisible. En vous remerciant.

Monsieur Jean-Marc CHEVALLAZ demande la parole :

Le 27 juin 2012 je prenais la parole pour vous informer que je désirais revenir à l'automne devant ce Conseil afin de proposer un projet de règlement ou un projet de décision du Conseil relatif à la situation d'un membre d'une commission démissionnant de son parti. Après plusieurs discussions avec le Service des communes et des relations institutionnelles (SeCri), il est ressorti que notre règlement du Conseil réglait la formation et la représentation des groupes politiques et des participations dans les commissions permanentes, mais rien ne permettait de conclure à la démission automatique d'une commission par un membre quittant son parti. Par conséquent, j'en ai conclu que seul le Conseil pouvant prendre la décision de « défaire » ce qu'il avait fait ; le SeCri en a fait la même déduction. Néanmoins depuis le 4 décembre 2012, le Conseil d'Etat a ordonné que soit publiée la loi modifiant celle du 28 février 1956 sur les communes, avec un délai référendaire au 13 janvier 2013. Dans son art. 40 let g « Fonctionnement », il est indiqué au point b : Lorsqu'un membre d'une commission démissionne de son parti ou quitte son groupe politique ou en est exclu, il est réputé démissionnaire de la commission dans laquelle il représentait ce parti ou ce groupe. Par conséquent, je trouve judicieux d'attendre le début de l'année 2013 afin de laisser le soin à notre bureau de réfléchir à la manière appropriée de présenter à ce Conseil les diverses conséquences de cette nouvelle loi. Merci de votre attention.

Madame Verena KUONEN demande la parole :

En fait, j'aurais trois questions. La première, il s'agit des travaux de l'avenue du Tirage. Je serais intéressée, en fait tous les habitants de cette rue seraient intéressés quand seront terminés les travaux, d'autant plus que nous avons l'impression que l'on construit, que l'on défait, qu'on reconstruit, donc on serait très heureux d'avoir une réponse. La deuxième question s'adresse, je crois, également à Monsieur le Municipal Marc ZOLLIKER, c'est concernant les déchets encombrants, je pense précisément aux sapins de Noël. Jusqu'à maintenant les sapins de Noël étaient débarrassés par la commune, alors je me posais la questions si on le débarrasse avant le 31 décembre, voire même début janvier est-ce que la commune débarrassera le sapin de Noël ou est-ce qu'on devra faire

venir quelqu'un ? Et ma troisième question, s'adresse peut-être à la police, ça concerne la Place Neuve. Je trouve que cette place devient de plus en plus dangereuse et surtout par rapport à la circulation des camions. Les camions circulent comme bon leur semble reculent sans regarder, je pense précisément aux personnes de petite taille, donc aux enfants et je me fais beaucoup de soucis pour eux. Est-ce qu'il est prévu quelque chose concernant la circulation sur cette place ?

Monsieur Marc ZOLLIKER demande la parole :

Je vais essayer de répondre aux deux premières questions de Madame la Conseillère Verena KUONEN. Concernant les travaux à l'avenue du Tirage sur le pont du Tirage, alors effectivement on construit, on démolit, on reconstruit ce n'est pas qu'une impression que vous avez, malheureusement. Nous avons effectivement beaucoup de problèmes en particulier sur cet ouvrage avec la qualité des bétons. Vous avez pu constater qu'on a construit un escalier, que l'entreprise a immédiatement redémoli, parce que autant que nous il n'était pas satisfait du travail effectué et ça ne correspondait pas tout à fait à l'image que cette entreprise voulait donner d'elle-même et pour nous non plus ça ne correspondait pas à l'image qu'on attendait pour les premiers travaux qui ce font dans le nouveau centre de Pully. C'est en partie pour cela que ces travaux ont pris du retard, en partie aussi du fait des conditions météorologiques que nous rencontrons actuellement, donc ce qui va essayer d'être fait d'ici la fin de l'année c'est d'assurer ce que nous avons toujours promis c'est-à-dire qu'il y ait un passage direct entre le pont du Tirage et la Place Neuve. Dans toute la mesure du possible nous allons essayer de le réaliser, même de manière provisoire d'ici à la fin de l'année et également d'autres aménagements. La diminution de l'impact des chantiers, de ce que l'on voit des chantiers qui va aussi essayer d'être fait d'ici à la fin de l'année. Pour ce qui est de la fin des travaux, on ne pourra de toute façon pas poser le revêtement final avant une période un peu plus clémente du point de vue météo, donc mars, début avril. Donc la fin définitive des travaux elle est plutôt prévue à ces dates-là actuellement. Pour ce qui est de la deuxième question et des sapins de Noël. Alors non vous n'aurez pas besoin de les débarrasser avant le 31, puisque ces sapins de Noël ne sont pas considérés comme des déchets encombrants, mais plutôt comme des déchets verts et qu'ils seront évacués comme les autres années, en début d'année par le service de la voirie ou notre concessionnaire.

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

Alors pour la troisième question concernant la Place Neuve dangereuse à cause des camions qui circulent. Tout d'abord il y a une interdiction de circuler. Sont autorisés les véhicules de livraison pour l'EMS, la pharmacie et sauf erreur Visilab et peut-être d'autres commerces. Alors Madame la Conseillère je peux vous assurer que nous serons extrêmement attentifs à cette dangerosité sur la Place Neuve et nous sévrons, si nous devons sévir.

La parole n'est plus demandée, la Présidente clôt les débats, Il est 21h29. Elle remercie le personnel communal pour la magnifique décoration de Noël ainsi que les membres du Conseil pour leur engagement en souhaitant à chacun un bon retour dans son foyer. Nous vous attendons pour notre prochaine séance, le mercredi 20 mars 2013.

Monsieur le Syndic, Gil REICHEN demande la parole :

Simplement au nom de la Municipalité vous remercier pour le vote de ce budget 2013 et pour le travail effectué durant toute l'année 2012. Vous souhaitez d'excellentes fêtes de fin d'année au nom de la Municipalité et comme traditionnellement depuis quelques années, vous inviter à partager un apéritif au foyer.

La Présidente :

Muriel Thalmann

La secrétaire :

Jacqueline Vallotton